



Combattre  
l'injustice pour  
retrouver  
la dignité

# DEBIRENTIER

Siège Social CCN ARPEC : 1278 Route de Narbonne - 38950 Saint Martin le Vinoux.

C.C.N. ARPEC

COMITÉ DE COORDINATION NATIONAL  
des Associations pour l'Accompagnement  
de la Réforme des Prestations  
Compensatoires  
Déclarée sous le n° 0263013351.



*Nous venons d'avoir un entretien important avec la Direction des Affaires Civiles et du Sceau.*

*Nous avons reçu un engagement de dépôt d'amendement par Didier Migaud, Président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale.*

*Nous attendons un entretien avec Nadine Morano nommée secrétaire d'Etat à la Famille, celle-là même qui a défendu avec courage et obstination*

*notre contestation sur le barème de conversion, lors du passage de la loi sur le divorce à l'Assemblée Nationale en mai 2004, contre le ministre de la Justice de l'époque Dominique Perben.*

*Tout ceci vous est largement expliqué plus loin, mais sachez que nous avançons pas à pas, dans un climat d'écoute incontestable. Nous sentons nos interlocuteurs décidés à trouver une solution, même si techniquement ce ne sera pas facile comme l'indique le courrier d'Eric Woerth.*

*Aujourd'hui cependant je sens que nous pouvons espérer.*

Suzanne Barthod  
Présidente CCN ARPEC

EDITO

## Des raisons d'espérer

*Nos lettres et nos relances téléphoniques ne sont pas restées sans réponse.*

*Que ce soit la lettre ouverte aux députés et aux sénateurs, souvent transmise par nos adhérents, ou le dossier déposé personnellement à la Présidence de la République, tous nos courriers ont fait l'objet d'une réponse ou d'une action précise.*

*Du côté des sénateurs et députés beaucoup se sont sentis concernés et vous verrez que près d'une trentaine d'entre eux ont déposé notre question écrite auprès du Ministère de la Justice depuis le début de l'année.*

*Le cabinet de la Présidence de la République lui-même a suivi notre dossier et a demandé aux deux ministères concernés (Justice et Budget)*

*d'étudier des solutions.*

*Nous sommes entendus en haut lieu et c'est beaucoup.*

*Bien sûr il faut continuer à peser sur les services concernés, alors qu'ils sont débordés par les réformes en cours. Il faut continuer à être obstinés, présents au bon moment, convaincants. Votre soutien et vos témoignages me rendent forte dans ces entretiens toujours «au forcing».*

*Mais nous avons des raisons d'espérer car nous avons tapé aux bonnes portes.*

## Premier semestre 2008 : La mobilisation des élus et les contacts privilégiés.

### Ce premier semestre a été marqué par deux points :

- la réussite de notre stratégie de mobilisation des élus : 35 questions écrites au gouvernement ont été déposées depuis le début de l'année !
- le contact efficace auprès de quelques relais politiques privilégiés capables d'appuyer nos demandes auprès des grands décideurs concernés.

C'est ce qu'on appelle en langage politique faire du lobbying. Au sens noble du terme car jamais nous n'avons été identifiés comme un groupe de pression important et incontournable. Au contraire, nous avons simplement été écoutés grâce à un travail didactique et clair auprès de nos élus. Sans pression, mais avec bon sens et obstination.

### 1) Les questions écrites au gouvernement (voir la carte de France page 2)

Souvenez-vous : lors de notre dernier entretien avec les conseillers techniques du cabinet d'Eric Woerth, à qui nous demandions un crédit d'impôt égal pour tous au lieu d'une déduction du revenu imposable, il nous a été conseillé de faire appuyer notre demande par les élus. Sans d'amendement possible sans le soutien des élus.

Avec votre aide et celle de nos délégués en région nous avons donc organisé la sollicitation systématique des députés et des sénateurs

sur notre problème : le montant abusif des rentes viagères de prestation compensatoire entraînant de grandes difficultés financières chez les débirentiers âgés, et l'incapacité à utiliser un barème de conversion en capital dissuasif en l'état.

Nous leur avons aussi donné les outils pour interpeller le gouvernement : un modèle de question écrite, à utiliser sans retenue.

Et ça a marché ! Partout où nous avons été actifs nos élus se sont mobilisés pour poser notre question écrite, la bonne question écrite. En moins de trois mois plus de trente questions écrites ont été envoyées

par les députés ou les sénateurs. Tous les partis ont répondu à notre appel (UMP majoritairement, mais aussi le PC, PS, SRC, NI, NC), certains ont même abordé les questions plus spécifiques telles que la saisie des pensions d'invalidité, ou la revalorisation excessive de la rente de prestation compensatoire par rapport à l'évolution du coût de la vie. On sent que le problème est bien connu et que beaucoup d'élus savent qu'il n'est pas résolu.

Leur appui nous sera très utile lors des votes d'amendements à l'Assemblée ou au Sénat.

Nous les solliciterons à nouveau à la rentrée, avec votre aide très probablement.

### 2) les contacts privilégiés :

#### ➔ Auprès de la Présidence : une transmission sérieuse

Faire passer un dossier dans les ministères est une chose, le faire passer avec une recommandation efficace en est une autre. Grâce au contact privilégié de l'une de nos adhérentes nous avons pu exposer en février notre problème à un député très proche de la Présidence de la République. En mai le cabinet du Président nous écrivait pour confirmer que le dossier avait été examiné et transmis aux deux ministères concernés : Eric Woerth au Budget et Rachida Dati à la Justice.

#### ➔ Auprès des Finances : à la recherche du bon motif

Dans le même temps nous avons sollicité un rendez-vous avec Didier Migaud, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale. Rendez-vous fixé au 23 avril, au cours duquel Didier Migaud nous confirme sa décision de nous aider dans la demande d'un crédit d'impôt égal pour tous au maximum de la tranche supérieure d'imposition, soit 50%.

Il nous confirme sa stratégie en Juillet : il ne souhaite pas demander un crédit d'impôt au simple motif d'une rente viagère ; par contre en s'appuyant sur le préjudice subi «...du fait du niveau auquel ont été fixées les rentes viagères...» il s'engage à présenter un amendement au prochain projet de loi de finances. Le motif est différent si la cause est semblable. Vous lirez sa lettre plus loin. Le terme de «préjudice» est important, c'est la première fois qu'en haut lieu on parle de cette façon des rentes viagères de prestation compensatoire : notre argument sur la faute originelle dans la détermination des rentes a marqué, enfin !

Et pourtant les évènements soufflent le chaud et le froid. En Juillet le ministre Eric Woerth